

Collectif de Riverains et Propriétaires

Secteurs du Pouldour, Roy Toullan, le Val,

Trébestan, le Foy, Bilaire, Biscayo

Le jeudi 26 novembre 2020,

M. le Maire
Mairie de PENESTIN
44, rue du Calvaire
56760 PENESTIN

Objet : **Demande d'information à propos de l'installation d'un site
radioélectrique sur la parcelle YI175**

Références : **Loi n°2015-136 du 9 février 2015, dite loi "Abeille",
Décision de la cour d'appel de Bordeaux du 17 novembre 2020**

Pièces jointes : Les noms et contacts des riverains et propriétaires

Monsieur le Maire,

Nous sommes un ensemble de riverains et propriétaires à Pénestin, des secteurs du Pouldour, Roy Toullan, le Val, Trébestan, le Foy, Bilaire et alentours des campings d'Inly et du Cénic, réunis par un questionnaire commun suite à la parution d'un article paru dans le Ouest-France en date du mercredi 18 novembre 2020, intitulé « **Les travaux d'extension du parc d'activités du Closo** ».

Dans cet article, le deuxième paragraphe nous informe qu'un « *projet de conception d'un site radioélectrique, composé d'équipements techniques au sol, et d'un pylône de 22 mètres de hauteur (...) est prévu à l'Isle-du-Val, sur la parcelle YI175* ».

Suite à la parution de cet article, nous sommes allés consulter le procès-verbal du Conseil Municipal du 16 novembre 2020 et avons constaté que ce projet avait d'ores et déjà été validé à l'unanimité par les membres du Conseil.

Étant directement concernés par l'implantation de ce site à proximité immédiate de nos habitations, nous nous permettons de vous adresser cette lettre commune pour exprimer nos inquiétudes et nos questionnements relatifs à cette implantation.

Avant toute chose, nous vous faisons part de **notre très grande surprise d'apprendre l'existence d'un tel projet au hasard d'un article de journal, sans aucune réunion d'information des habitants en amont du vote du Conseil Municipal.**

Pour une mairie nouvellement élue ayant « *un grand respect pour la démocratie* » et aspirant à « *de la cohésion, à travailler ensemble* », selon vos propres dires à votre élection, l'absence totale d'information des habitants ne peut que nous faire réagir vivement.

Une confusion persiste sur la définition du lieu d'implantation du site, en effet, **la parcelle YI175 définie pour l'édification de ce site**, située dans l'article à « l'Isle-du-Val », **est pourtant au cœur du lieu-dit Le Pouldour.**

Le Pouldour est un lieu-dit abritant de nombreuses habitations (dont quatre viennent à peine d'être terminées, voir ne le sont même pas encore!) et de terrains de loisirs ; **la proximité d'un tel site au sein de lieux de vie familiaux inquiète à juste titre l'ensemble du voisinage impacté.**

Dans le cadre de la **loi n°2015-136 du 9 février 2015, dite loi "Abeille"**, relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétique, nous souhaiterions également savoir si :

- un dossier d'information complet transmis par le futur exploitant de cette station radioélectrique est bien accessible en mairie pour informer les administrés ? Et si oui, peut-il être mis à disposition au plus tôt auprès des habitants des secteurs concernés ?
- une simulation de l'exposition aux ondes électromagnétiques émises par cette installation avant son implantation a-t-elle été exigée par la mairie, comme le lui autorise cette même loi ?

Nous avons également été interpellés par la réponse de M. Christian MAHE à l'intervention de M. Dominique BOCCAROSSA lors du dernier procès-verbal, lui indiquant que « *il s'agit des mêmes pylônes (pour la couverture en 5G), il s'agit simplement d'une question de fréquence* ».

Doit-on entendre par là que le site qui s'installe aux portes de nos maisons est destiné à supporter à court terme une couverture 5G, dont l'ANSES, toujours en expertise actuellement sur l'effet de ces ondes électromagnétiques relève « *un manque important, voire une absence de données relatives aux effets biologiques et sanitaires potentiels dans les bandes de fréquences considérées* » ?

Nous sommes sensibilisés à cette question et aux grandes inconnues qui la parcourent encore, aux prises de position de nombreuses mairies et élus pour demander un moratoire sur le déploiement de la 5G en France, à l'instar de la Convention Citoyenne pour le climat, constituée à la demande du gouvernement en 2019, qui le demandait déjà dans l'une de ses 149 conclusions, « *en attendant les résultats de l'évaluation de la 5G sur la santé et le climat* ».

Nos ministres même, dont Olivier Véran à la Santé et Elisabeth Borne à l'Ecologie soutenaient il y a quelques mois seulement que « *les citoyens demandent une évaluation des impacts en termes de santé et d'environnement* », et demandaient donc « *d'attendre l'évaluation de l'Anses avant le déploiement de la 5G* » dans une lettre au premier ministre.

On peut noter récemment que devant les incertitudes sur les dangers des ondes et notamment sur les seuils limites d'exposition, la Cour d'appel de Bordeaux a notamment reconnu, dans une ordonnance rendue le 17 novembre 2020, le dommage imminent de treize personnes exposées aux rayonnements causés par le compteur Linky et a condamné la société ENEDIS à les protéger sous une forte astreinte.

A la lecture de ces différents témoignages, des pétitions nationales et des actions d'ores et déjà menées sur l'ensemble de territoire par de nombreux collectifs, associations, groupements citoyens et cabinets d'avocat pour demander un moratoire et suspendre le déploiement de la 5G en attendant des études plus approfondies sur ses impacts sur la santé et l'environnement, **poursuivre sans certitudes l'installation d'un tel site aussi proche des habitations nous semble inconséquent et porter atteinte à l'intégrité physiques des habitants de proximité.**

Rappelons quelques points, présentés par le collectif « *g5raisons* » et auxquels nous adhérons entièrement :

- Santé : aucun consensus n'existe sur l'innocuité des radiofréquences imposées à tous pour le profit de quelques-uns ;
- Liberté : le droit à l'autodétermination s'oppose à la soumission des citoyens à des industriels adeptes du contrôle ;
- Environnement : la 5G touche à la sobriété énergétique et suppose un gâchis sans précédent ;
- Réalité : nous voulons vivre le monde réel et non un internet des objets, fût-il amélioré ou « augmenté »
- Intimité : la 5G exacerbe les atteintes à la vie privée permises par le numérique à tout-va.

Enfin, nous ne pouvons que nous interroger sur l'édification **de quatre pylônes pour un ratio de seulement 2000 habitants** sur la commune ! Doit-on voir dans cette décision prise sans consultation des administrés un nouveau pas allant uniquement dans le sens des campings pour couvrir leurs besoins de connexion en haute-saison ?

Qu'en est-il des habitants qui devront porter le poids de telles infrastructures et les dangers qui vont avec en terme de santé et d'environnement à longueur d'année, pour le seul confort de vacanciers à la semaine ?

Au moment même où la fibre se déploie sur la commune et vient d'ores et déjà répondre aux éventuels manques de réseau pour certains habitants, on peut légitimement s'interroger sur l'utilité concrète de l'édification de sites radioélectriques d'une telle ampleur sur une commune telle que Pénestin.

Le temps semble plus à la concertation et non aux décisions unilatérales sur de tels projets. Nous appuyant sur vos propres mots, sur votre volonté exprimée « *d'être à l'écoute de toutes les problématiques* », **nous sollicitons votre attention pour pouvoir en discuter lors d'une réunion avec vous au plus tôt.**

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos considérations distinguées.

Pour le **Collectif de riverains et propriétaires**

des secteurs du Pouldour, Roy Toullan, Le Val, Trébestan, Le Foy, Bilaire, Biscayo